



BUREAU DU DIRECTEUR
PARLEMENTAIRE DU
BUDGET
OFFICE OF THE
PARLIAMENTARY
BUDGET OFFICER

**Aide fédérale
accordée aux
personnes et aux
familles à faible
revenu**

Ottawa, Canada
Le 21 novembre 2017
www.pbo-dpb.gc.ca

Le directeur parlementaire du budget (DPB) appuie le Parlement en fournissant des analyses – notamment des analyses portant sur les politiques macroéconomiques et budgétaires – dans le but d’améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir une plus grande transparence et responsabilité en matière budgétaire.

L’honorable Pierre Poilievre (Carleton – PCC) a demandé au DPB d’estimer les coûts liés à l’établissement d’un programme de revenu garanti. Dans un premier temps, le présent rapport répertorie, catégorise et résume les programmes fédéraux et les dépenses fédérales qui touchent les personnes et les familles à faible revenu ainsi que d’autres groupes vulnérables ayant peu de revenus. Il fournit donc des données de référence concernant l’aide fédérale accordée aux Canadiens à faible revenu et aux groupes vulnérables.

Ce rapport a été rédigé par :
Alex Smith, conseiller-analyste financier
Nasreddine Ammar, analyste financier

Contribution à l’analyse :
Nigel Wodrich, Assistant de recherche

Observations :
Mostafa Askari, sous-directeur parlementaire du budget
Jason Jacques, directeur principal, Établissement des coûts et analyse budgétaire

Nancy Beauchamp et Jocelyne Scrim ont contribué à la préparation du rapport en vue de sa publication.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter pbo-dpb@parl.gc.ca.

Le directeur parlementaire du budget,

Jean-Denis Fréchette

Table des matières

Résumé	4
1. Introduction	5
2. Définition du faible revenu	6
3. Groupes vulnérables	9
4. Programmes et dépenses fiscales relevés	10
4.1. Critères de faible revenu	10
4.2. Groupes vulnérables	11
4.3. Programmes et dépenses fiscales partiellement ciblés	12
5. Constatations	13
5.1. Dépenses de programme	14
5.2. Dépenses fiscales	15
5.3. Certains programmes et dépenses fiscales	16
5.4. Conséquences pour la Stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement	17
Annexe A	18
Annexe B	23
Notes	38

Résumé

Entre 3,2 et 5,0 millions de Canadiens ont un faible revenu. Pour atténuer les effets du faible revenu et pallier le désavantage économique, le gouvernement du Canada offre une série de crédits d'impôt, de services et de prestations ou allocations aux personnes et aux familles.

En 2016, le gouvernement s'est engagé à élaborer une stratégie de réduction de la pauvreté. Pour faciliter les délibérations des parlementaires au sujet de cette stratégie, le directeur parlementaire du budget a recensé les mesures de soutien et services fédéraux destinés aux Canadiens à faible revenu et aux groupes vulnérables. Les données de référence ainsi recueillies donnent une bonne idée des sommes dépensées et de leur efficacité. Elles définissent le contexte pour le prochain rapport du DPB sur le coût lié à l'établissement d'un programme fédéral de revenu minimum garanti.

Nous avons relevé 75 initiatives fédérales qui offrent une aide financière ou des services, d'une valeur globale d'environ 57 milliards de dollars, aux personnes faiblement revenues et à d'autres groupes vulnérables en 2017-2018 : 55 programmes (39,3 milliards de dollars) et 20 dépenses fiscales (17,5 milliards de dollars).

Fait important, les programmes et les dépenses fiscales que nous avons relevés n'ont pas le même objectif ni la même structure, et ils ne visent pas les mêmes populations. Ils ont été créés de manière indépendante çà et là pour régler différents problèmes de fond. La *Loi sur la gestion des finances publiques* prévoit une évaluation des programmes tous les cinq ans, mais aucune exigence de la sorte n'est prévue pour les dépenses fiscales, et cela pose problème. Faute d'évaluations du genre, l'information fait défaut.

1. Introduction

Selon la mesure utilisée, entre 3,2 et 5,0 millions de Canadiens ont un faible revenu. Un certain nombre de groupes vulnérables sont plus susceptibles d'être à faible revenu, notamment les personnes handicapées, les Autochtones et les nouveaux immigrants.

En plus des transferts aux provinces et aux territoires pour les programmes sociaux, le gouvernement du Canada affecte chaque année des milliards de dollars à un éventail de crédits d'impôt, de services et de prestations ou allocations destinés aux personnes et aux familles à faible revenu, de même qu'à des groupes vulnérables ayant de faibles revenus.

En 2016, le gouvernement fédéral s'est engagé à élaborer une stratégie de réduction de la pauvreté¹. Il y a fort à parier qu'un certain nombre de programmes et de dépenses fiscales indiqués dans le présent rapport feront partie de cette stratégie.

Pour avoir une meilleure idée des dépenses publiques annuelles à ce chapitre, le DPB a décidé de répertorier et de catégoriser les dépenses fiscales et les programmes gouvernementaux qui sont destinés aux personnes et aux groupes vulnérables ayant un faible revenu.

2. Définition du faible revenu

Le gouvernement ne dispose pas d'une définition officielle de la pauvreté. Il utilise en revanche différentes mesures servant à déterminer le nombre de Canadiens ayant un faible revenu :

- Les seuils de faible revenu sont des limites de revenu en deçà duquel une famille consacre 20 % de plus de son revenu que la famille moyenne à l'achat de nécessités comme la nourriture, le logement et l'habillement. Statistique Canada utilise des seuils de faible revenu qui varient selon sept tailles de famille et cinq tailles de communautés².
- La mesure de faible revenu correspond à 50 % du revenu ménager médian. On s'en sert souvent pour établir des comparaisons internationales. Statistique Canada l'utilise pour établir des statistiques selon le type de famille et la région de recensement³.
- La mesure du panier de consommation est fondée sur le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base. Il comprend l'habillement, le transport, le logement et autres dépenses. Pour établir des seuils pour différentes régions, Statistique Canada utilise une famille de référence qui se compose de deux adultes âgés de 25 à 49 ans et de deux enfants âgés de 9 et 13 ans⁴. Si le coût du panier de biens est supérieur au revenu disponible de la famille, celle-ci est considérée comme étant « à faible revenu ».

Comme ces mesures n'ont pas les mêmes bases, elles fournissent des estimations différentes du pourcentage et du nombre de Canadiens à faible revenu (voir le tableau 2-1).

Tableau 2-1 Pourcentage et nombre de Canadiens à faible revenu, 2015

Mesure	Pourcentage de Canadiens à faible revenu	Nombre de Canadiens à faible revenu (millions)
Seuils de faible revenu	9,2	3,2
Mesure de faible revenu	14,2	5,0
Mesure du panier de consommation	12,1	4,2

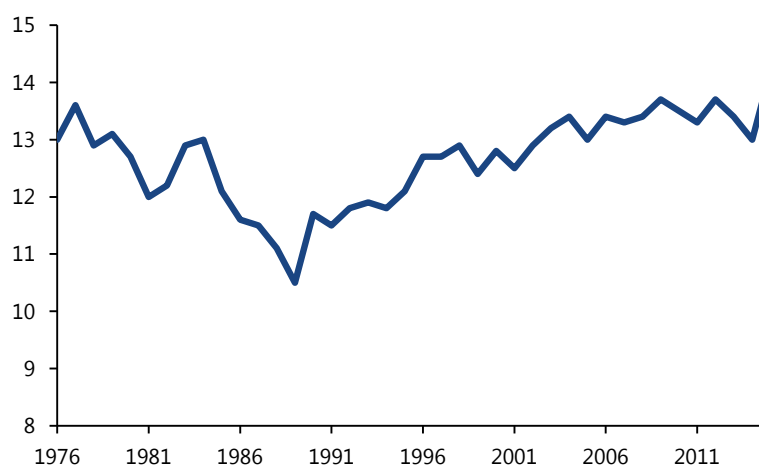
Source : Statistique Canada, [CANSIM – tableau 206-0042](#).

Les diverses mesures du faible revenu offrent des perspectives différentes quant à l'augmentation ou à la diminution de l'incidence du faible revenu au Canada. Comme le montre la figure 2-1, avec la mesure de faible revenu, le pourcentage de Canadiens à faible revenu est passé de 13,0 % en 1976 à 10,5 % en 1989, puis il a progressivement augmenté pour s'établir à 14,2 % en 2015.

Figure 2-1

Pourcentage de Canadiens ayant un revenu inférieur à la mesure de faible revenu, 1976-2015

Pourcentage



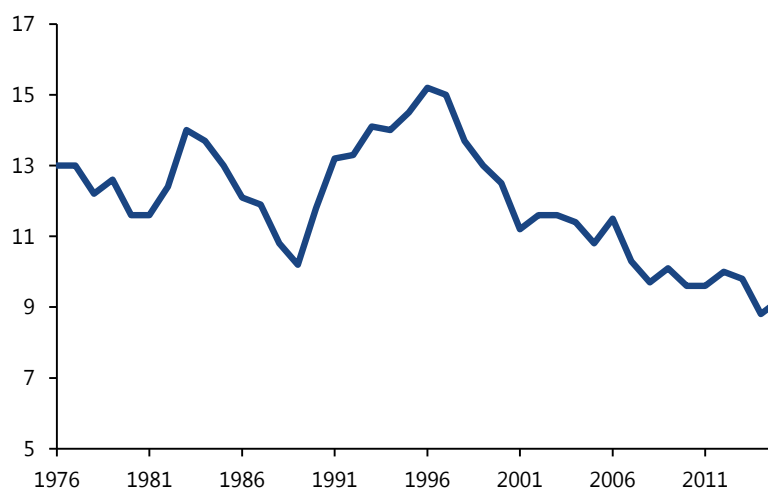
Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 206-0042

Par comparaison, la proportion de Canadiens sous le seuil de faible revenu a reculé ces 40 dernières années, passant de 13,0 % à 9,2 % (figure 2-2).

Figure 2-2

Pourcentage de Canadiens sous le seuil de faible revenu, 1976-2015

Pourcentage



Source : Statistique Canada, [CANSIM – tableau 206-0042](#).

Les conclusions différentes auxquelles aboutissent les deux mesures découlent des propriétés statistiques de chacune. La mesure de faible revenu compare la répartition du revenu des ménages, alors que le seuil de faible revenu rend compte de l'utilisation du revenu et du coût des nécessités.

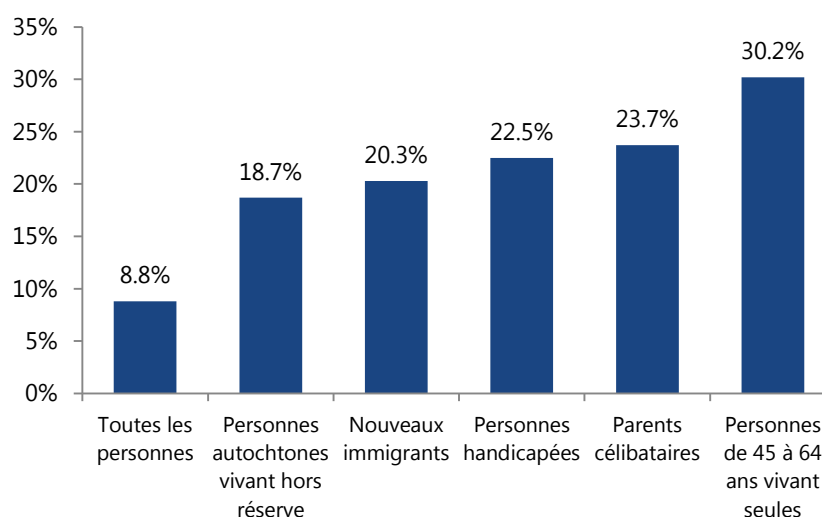
Il faut signaler que la mesure du faible revenu est déterminée par les revenus des ménages après impôt, qui englobent les transferts provenant de différents paliers de gouvernement. Sans ces programmes gouvernementaux, l'incidence du faible revenu serait beaucoup plus grande. Le DPB estime qu'en 2017, la mesure du faible revenu fondée sur le revenu du marché serait de 26,8 % (9,7 millions de personnes) tandis que la mesure de faible revenu fondée sur le revenu disponible (après impôt et transferts) s'établirait à 11,0 % (4,0 millions de personnes).

3. Groupes vulnérables

Comme l'illustre la figure 3-1, certains groupes vulnérables ont un taux de faible revenu beaucoup plus élevé. Les personnes âgées de 45 à 64 ans vivant seules, les parents célibataires, les personnes handicapées, les nouveaux immigrants et les Autochtones vivant hors réserve risquent davantage d'avoir un faible revenu⁵.

Figure 3-1

Pourcentage de personnes sous le seuil de faible revenu dans différents groupes vulnérables, 2014



Source : Gouvernement du Canada, *Document d'information sur la pauvreté au Canada*, octobre 2016.

Le gouvernement oriente certains de ses programmes et services vers les groupes vulnérables, plus particulièrement les Autochtones, les nouveaux immigrants et les personnes handicapées⁶.

4. Programmes et dépenses fiscales relevés

Il existe un éventail de programmes gouvernementaux destinés aux personnes et aux groupes vulnérables à faible revenu. Il peut s'agir de transferts directs de fonds à des personnes (p. ex. supplément de revenu garanti), de services et de mesures de soutien (p. ex. services de réadaptation pour les vétérans) ou encore de fonds provenant d'autres ordres de gouvernement et d'organismes non gouvernementaux pour les services et mesures de soutien (p. ex. Ententes sur le développement du marché du travail et services d'alphabétisation).

Outre les dépenses directes, le gouvernement prévoit des mesures fiscales pour les personnes et les groupes vulnérables à faible revenu. Comme les mesures représentent des recettes délaissées et qu'elles sont utilisées à la place de programmes de dépenses, on les appelle « dépenses fiscales ».

Les crédits d'impôt peuvent être remboursables ou non remboursables. Par exemple, les personnes admissibles aux crédits remboursables, dont le crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), peuvent recevoir des fonds du gouvernement, quel que soit l'impôt payable. D'autres crédits d'impôt, tel le crédit en raison de l'âge, réduisent le montant du revenu imposable ou le montant de l'impôt à payer.

4.1. Critères de faible revenu

Pour déterminer quels sont les programmes gouvernementaux et dépenses fiscales qui fournissent une aide aux personnes à faible revenu, nous avons utilisé les critères suivants, définis par le Congressional Research Service des États-Unis :

Destinataires

- Des dispositions du programme fondent l'admissibilité ou l'accès prioritaire aux services sur une mesure du faible revenu (ou un indicateur supplétif);
- On cible des ressources d'une certaine façon au moyen d'une mesure du faible revenu (ou un indicateur supplétif);
- On accorde priorité aux services destinés aux segments à faible revenu d'une vaste population cible ; ou
- Le but du programme indique clairement qu'on suppose que les participants auront de faibles revenus⁷.

Provenance des fonds	Le programme est financé au moyen des recettes générales⁸.
But	- Le programme cherche à améliorer ou à atténuer les effets du faible revenu en offrant des avantages pécuniaires ou autres pour aider à répondre aux besoins de base (nourriture, logement et soins de santé); ou - Le programme s'attaque aux causes premières du désavantage économique en offrant de l'instruction, de la formation et d'autres services de nature à rehausser l'employabilité et la capacité de gain des personnes⁹.

Notre objectif était de répertorier les programmes et les dépenses fiscales qui n'ont pas un caractère universel, mais qui prévoient des prestations ou des services pour les personnes et les familles à faible revenu.

Ainsi, des programmes offrant un soutien important aux personnes à faible revenu, tel le Régime de pensions du Canada, n'entrent pas dans notre analyse parce que le soutien n'est pas destiné uniquement aux personnes ou familles à faible revenu. L'admissibilité est plutôt fondée sur l'âge, et les paiements, sur les cotisations. En outre, le Régime de pensions du Canada est financé non pas à partir des recettes générales, mais à partir des cotisations que versent les employeurs et les travailleurs et qu'investit l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada.

De même, le régime d'assurance-emploi vise les personnes à faible revenu (du moins les personnes sans revenu d'emploi), mais nous l'avons exclu parce que son financement provient d'un compte distinct.

Le fractionnement du revenu de pension peut aider les couples de plus de 65 ans à réduire leur fardeau fiscal, mais n'étant pas destiné aux aînés à faible revenu, il n'entre pas non plus dans notre analyse.

4.2. Groupes vulnérables

Comme nous l'avons indiqué précédemment, certains groupes vulnérables ont des taux de faible revenu plus élevés, et certains programmes et services gouvernementaux s'adressent directement à eux. Nous avons donc également cerné les dépenses fiscales et les programmes qui s'adressent à eux, plus précisément les personnes handicapées, les Autochtones et les nouveaux immigrants (nous n'avons pas relevé les programmes ou les dépenses fiscales concernant les parents seuls ou les personnes âgées de 45 à 64 ans vivant seules).

Nous avons tenu compte du soutien offert directement aux vétérans ayant une invalidité. Nous avons aussi tenu compte de toutes les formes de soutien destinées aux nouveaux immigrants et aux réfugiés¹⁰.

4.3. Programmes et dépenses fiscales partiellement ciblés

Certains programmes et dépenses fiscales sont orientés directement vers les personnes et les familles à faible revenu. Bien qu'un grand nombre de personnes en bénéficient, les avantages diminuent à mesure que le revenu progresse. Comme les dépenses reliées à ces programmes sont considérables, nous nous sommes employés à relever les montants destinés spécifiquement aux personnes à faible revenu.

Pour ce faire, nous avons utilisé la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada; il s'agit d'une base statistiquement représentative de données sur les particuliers canadiens dans leur contexte familial. Elle permet d'évaluer les coûts ou les effets, sur la redistribution des revenus, des changements apportés au système d'impôts personnels et de transferts pécuniaires.

Bien qu'il existe un certain nombre de programmes et de dépenses fiscales dont les avantages diminuent à mesure qu'augmente le revenu, nous nous sommes concentrés sur les plus importants, à savoir :

- la Sécurité de la vieillesse,
- le crédit d'impôt en raison de l'âge,
- l'Allocation canadienne pour enfants.

Nous avons utilisé la mesure de faible revenu (MFR) pour déterminer les montants destinés aux personnes et aux familles à faible revenu, car c'est la mesure qu'utilise le gouvernement de l'Ontario pour évaluer l'avancement de sa stratégie de réduction de la pauvreté et qu'il utilise également dans le cadre de son projet pilote relatif au revenu de base. Plus précisément, nous avons utilisé la MFR en fonction du revenu disponible.

Pour déterminer la valeur de la MFR dans la BD/MSPS, nous avons retenu l'approche utilisée par Statistique Canada¹¹. Dans un premier temps, nous avons calculé le revenu disponible équivalent pour chaque ménage en tenant compte de la taille du ménage et nous avons attribué le revenu ainsi rajusté à chaque membre du ménage. Nous avons ensuite utilisé la fonction Analyse de la distribution de la BD/MSPS pour établir la valeur médiane du revenu disponible rajusté¹². Enfin, nous avons attribué un pourcentage fixe à la MFR, soit 50 % du revenu disponible rajusté.

5. Constatations

Comme l'indique le tableau 5-1, les dépenses fiscales s'élèvent à environ 17,5 milliards de dollars, et les dépenses de programme, à environ 39,3 milliards de dollars; ces montants se traduisent par une aide financière ou par des services offerts aux personnes à faible revenu et à d'autres groupes vulnérables. Pour l'année d'imposition 2017-2018, cela représente donc un montant total de 56,8 milliards de dollars.

Le poste de dépenses le plus important est le supplément de revenu garanti (11,8 milliards de dollars), soit 21 % des dépenses totales. Viennent ensuite les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (4,6 milliards de dollars), le crédit d'impôt pour la TPS/TVH (4,5 milliards de dollars), l'Allocation canadienne pour enfants (4,2 milliards de dollars) et la Sécurité de la vieillesse (3,9 milliards). Ensemble, ces cinq postes représentent 52 % des dépenses totales.

Le gouvernement verse également 14,1 milliards de dollars en services et en prestations aux personnes handicapées, incluant les vétérans.

Tableau 5-1

Aide fédérale destinée aux personnes à faible revenu et aux divers groupes vulnérables, 2017-2018

	Dépenses fiscales		Programmes	
	Nombre	Dépenses (millions \$)	Nombre	Dépenses (millions \$)
Personnes à faible revenu et divers groupes vulnérables	8	12 710	14	24 701
Personnes handicapées	12	4 802	16	9 351
Autochtones	--	--	16	4 003
Nouveaux immigrants	--	--	9	1 281
Total	20	17 512	55	39 336

Sources : Calculs effectués par le DPB à partir du *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales* de Finances Canada et des plans ministériels.

Les dépenses fiscales et les programmes qui sont destinés spécifiquement aux personnes à faible revenu et aux divers groupes vulnérables et que nous avons relevés sont exposés dans les annexes. À noter que les chiffres concernant les programmes comprennent les coûts administratifs.

5.1. Dépenses de programme

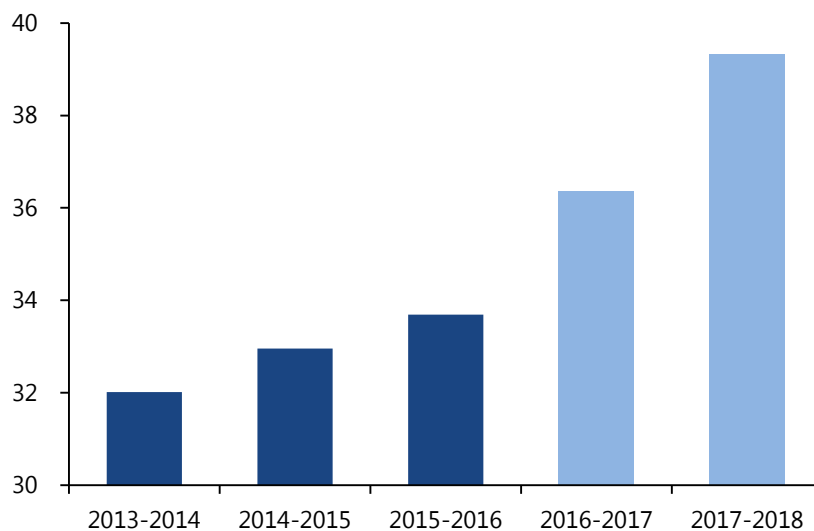
Les dépenses de programme pour les personnes à faible revenu et pour divers groupes vulnérables sont principalement associées au supplément de revenu garanti (11,8 milliards de dollars), aux prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (4,6 milliards de dollars) et à la Sécurité de la vieillesse (3,9 milliards de dollars) qui, ensemble, représentent 52 % du total des dépenses de programme (39,3 milliards de dollars).

Comme l'illustre la figure 5-1, de 2013-2014 à 2017-2018, les dépenses de programmes pour les personnes à faible revenu et pour divers groupes vulnérables ont augmenté, passant de 32,0 à 39,3 milliards de dollars, une hausse de 7,3 milliards de dollars (23 %).

Figure 5-1

Dépenses de programme pour les personnes à faible revenu et divers groupes vulnérables, 2013-2014 à 2017-2018

milliards \$



Sources : Calculs effectués par le DPB, plans ministériels et rapports sur le rendement.

Note : Pour la période de 2013-2014 à 2015-2016, le tableau illustre les dépenses réelles. Pour les exercices 2016-2017 et 2017-2018, le tableau indique les dépenses prévues.

Les principaux facteurs de croissance des dépenses de programme sont :

- le supplément de revenu garanti : augmentation de 2,5 milliards de dollars en raison surtout de décisions ayant eu pour effet d'accroître la générosité du programme;
- les programmes pour vétérans handicapés : augmentation de 1,2 milliard de dollars par suite également de décisions ayant eu pour effet d'accroître la générosité des prestations;
- la Sécurité de la vieillesse : augmentation de 760 millions de dollars, attribuables à des augmentations automatiques qui sont liées à la population âgée de 65 ans et plus et à l'inflation;
- les programmes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement : augmentation de 923 millions de dollars par suite de nouvelles initiatives visant à accroître les investissements dans le logement social.

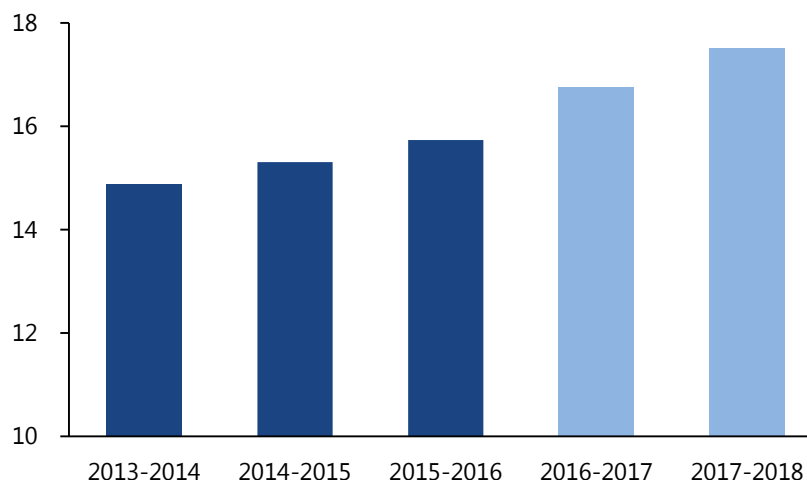
5.2. Dépenses fiscales

Les dépenses fiscales pour les personnes à faible revenu et pour divers groupes vulnérables sont principalement liées au crédit pour la TPS/TVH (4,5 milliards de dollars) et à l'Allocation canadienne pour enfants (4,2 milliards de dollars) qui, ensemble, constituent 50 % du total des dépenses fiscales (17,5 milliards de dollars).

Comme le montre la figure 5-2, de 2013-2014 à 2017-2018, les dépenses fiscales pour les personnes à faible revenu et pour divers groupes vulnérables ont progressé, passant de 14,9 à 17,5 milliards de dollars, une hausse de 2,6 milliards de dollars (18 %).

Figure 5-2

Dépenses fiscales pour les personnes à faible revenu et pour divers groupes vulnérables, 2013-2014 à 2017-2018



Source : Calculs effectués par le DPB à partir du *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales* de Finances Canada.

Note: Pour la période de 2013-2014 à 2015-2016, le tableau illustre les dépenses réelles. Pour les exercices 2016-2017 et 2017-2018, le tableau indique les dépenses prévues.

L'augmentation s'explique en grande partie par l'instauration, en 2016, de l'Allocation canadienne pour enfants, qui a remplacé la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Cette allocation a fait augmenter les dépenses fiscales de 1,0 milliard de dollars par rapport aux anciennes prestations, pour la période allant de 2013-2014 à 2017-2018; elle représente 39 % du total des dépenses fiscales pour les personnes à faible revenu et pour divers groupes vulnérables¹³.

5.3. Certains programmes et dépenses fiscales

Comme nous l'avons indiqué précédemment, nous avons relevé les montants accordés spécifiquement aux personnes à faible revenu, au titre des programmes suivants :

- la Sécurité de la vieillesse,
- le crédit d'impôt en raison de l'âge,
- l'Allocation canadienne pour enfants.

Pour chacun de ces programmes et dépenses fiscales, nous avons également calculé le pourcentage de fonds accordés aux personnes et aux familles ayant un revenu inférieur à la mesure de faible revenu, d'après le revenu disponible, ainsi que le pourcentage de fonds accordés aux personnes et aux familles dont le revenu est supérieur à cette mesure.

Comme le montre le tableau 5-2, ces programmes ne visent pas nécessairement les personnes et les familles à faible revenu.

Tableau 5-2

Certains programmes et dépenses fiscales pour les personnes et les familles à faible revenu, 2017

	Sous la mesure de faible revenu		Au-dessus de la mesure de faible revenu	
	Dépenses (millions \$)	%	Dépenses (millions \$)	%
Sécurité de la vieillesse	3 853	9,6	36 478	90,4
Crédit d'impôt en raison de l'âge	698	11,5	5 363	88,5
Allocation canadienne pour enfants	4 138	18,6	18 079	81,4

Source : Calculs effectués par le DPB à partir de la BD/MSPS de Statistique Canada.

5.4. Conséquences pour la Stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement

Les divers programmes et dépenses fiscales que nous avons relevés n'ont pas le même objectif ni la même structure, et ils ne visent pas les mêmes populations. Ils ont été créés de manière indépendante çà et là pour régler différents problèmes de fond.

Pour réduire la pauvreté, il faut fixer des objectifs pertinents, prioriser les programmes et les politiques, s'assurer que les différentes activités sont cohérentes et coordonnées, établir des indicateurs permettant de mesurer les progrès et apporter des ajustements en fonction des leçons apprises.

Les évaluations des programmes de subventions et de contributions, prévues tous les cinq ans par la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aideront le gouvernement à suivre les progrès. Mais comme l'a fait observer le vérificateur général en 2015, il n'existe pas de pareille exigence pour les dépenses fiscales¹⁴.

Il ne faudrait pas confondre les programmes et les dépenses fiscales à l'appui des personnes et des familles à faible revenu et une stratégie de réduction de la pauvreté qui, de portée plus large, s'attacherait aux causes et aux effets de la pauvreté et pourrait également inclure des mesures de soutien de nature universelle.

Annexe A. Dépenses fiscales pour les personnes à faible revenu et les personnes handicapées¹⁵

Dépenses fiscales	Description	Motif pour l'inclusion	Coût projeté en 2017-2018 (millions \$)
Personnes ou familles à faible revenu			
Crédit d'impôt en raison de l'âge	Le crédit est offert aux personnes âgées de 65 ans et plus. Il est subordonné au revenu.	Le crédit diminue à mesure qu'augmente le revenu net au-dessus de 35 927 \$ et il cible donc en partie les aînés à faible revenu.	709
Allocation canadienne pour enfants	L'Allocation prévoit un montant maximum de 6 400 \$ par enfant âgé de moins de 6 ans et de 5 400 \$ par enfant âgé de 6 à 17 ans. Elle est fondée sur le revenu familial net rajusté et elle est réduite progressivement en fonction du nombre d'enfants. La Prestation pour enfants handicapés est un montant additionnel pour les familles qui prennent soin d'enfants ayant droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Elle est incluse dans les paiements de l'Allocation canadienne pour enfants que touchent les familles admissibles.	L'Allocation diminue avec l'augmentation du revenu familial net au-dessus du seuil de 30 000 \$ et elle cible donc en partie les familles à faible revenu.	4 161

Dépenses fiscales	Description	Motif pour l'inclusion	Coût projeté en 2017-2018 (millions \$)
Crédit pour la TPS/TVH	Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable qui a été créé au moment de l'instauration de la TPS afin que les familles à faible revenu puissent mieux s'en tirer sous le nouveau régime de la taxe de vente. Le montant du crédit dépend de la taille et du revenu de la famille.	Le crédit d'impôt s'adresse directement aux familles à faible revenu.	4 516
Non-imposition du supplément de revenu garanti et de l'Allocation	Subordonné au revenu, le supplément de revenu garanti est versé aux aînés à faible revenu dans le cadre du programme de la Sécurité de la vieillesse. Le supplément et l'Allocation versés à l'époux ou au conjoint de fait, au veuf ou à la veuve admissible, sont non remboursables. Ils font partie du revenu, mais une déduction compensatoire du revenu net est prévue.	Le supplément est destiné aux aînés à faible revenu.	195
Non-imposition des prestations d'aide sociale	Les prestations d'aide sociale doivent généralement être incluses dans le revenu pour les besoins fiscaux, mais une déduction compensatoire du revenu net est prévue.	Les prestations d'aide sociale sont destinées aux personnes à faible revenu.	218
Supplément remboursable pour frais médicaux	Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable qui offre aux travailleurs canadiens à faible revenu de l'aide pour payer les frais médicaux et les dépenses liées à une invalidité. Il diminue progressivement en fonction du revenu.	Le crédit d'impôt fournit de l'aide aux personnes à faible revenu pour les dépenses liées à une invalidité.	156
Crédit pour époux ou conjoint de fait	Le contribuable qui assure le soutien financier d'un époux ou d'un conjoint de fait peut avoir droit à ce crédit non remboursable, dont le montant est réduit d'autant par le revenu net de l'époux ou du conjoint de fait.	Le crédit d'impôt s'adresse directement aux personnes dont l'époux ou le conjoint de droit ou de fait a un faible revenu.	1 590
Prestation fiscale pour le revenu de travail	Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable qui s'ajoute aux gains des travailleurs à faible revenu. Il est réduit progressivement en fonction du revenu. Un supplément additionnel peut être fourni aux personnes admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées.	Le crédit d'impôt s'ajoute aux gains des travailleurs à faible revenu.	1 165
Total pour les personnes et les familles à faible revenu			12 710
Personnes handicapées			

Dépenses fiscales	Description	Motif pour l'inclusion	Coût projeté en 2017-2018 (millions \$)
Crédit pour aidants naturels	Le crédit pour aidants naturels procure un allègement fiscal aux particuliers qui prennent soin d'un parent ou d'un grand-parent âgé de 65 ans ou plus, ou d'un proche adulte à charge ayant une déficience. Il diminue en fonction du revenu net de la personne à charge.	Le crédit d'impôt offre une indemnité aux personnes qui prodiguent des soins à un proche ayant une déficience.	151
Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées	Les frais de préposés aux soins et certaines autres dépenses liées aux mesures de soutien pour personnes handicapées, engagés pour l'exploitation d'une entreprise ou à des fins éducatives ou d'emploi, sont déductibles du revenu, sauf s'ils ont été remboursés au moyen d'un paiement non imposable (p. ex. un paiement d'assurance).	La déduction offre une indemnité pour les dépenses liées au soutien de personnes handicapées.	3
Crédit d'impôt pour personnes handicapées	Le crédit d'impôt pour personnes handicapées offre un allègement fiscal au titre des dépenses liées à une invalidité qui ne peuvent pas être détaillées et qui sont engagées à l'égard d'une personne admissible qui a une déficience grave et prolongée, suivant l'attestation d'un médecin pratiquant.	Le crédit d'impôt offre un allègement fiscal au titre des dépenses liées à une invalidité.	1 005
Crédit pour personne à charge admissible	Le contribuable qui n'a ni époux ni conjoint de fait peut demander un crédit d'impôt non remboursable à l'égard d'un père, d'une mère ou d'un grand-parent qui habite avec lui et dont il a la charge, ou à l'égard d'un enfant, d'un petit-enfant, d'une sœur ou d'un frère qui habite avec lui et qui est soit âgé de moins de 18 ans soit entièrement à sa charge en raison d'une déficience mentale ou physique. Le montant du crédit est réduit d'autant par le revenu net de la personne à charge.	Le crédit d'impôt s'adresse aux parents qui prodiguent des soins à une personne qui est entièrement à leur charge en raison d'une déficience mentale ou physique.	945
Crédit d'impôt pour aidants familiaux	Le crédit d'impôt pour aidants familiaux procure un allègement fiscal aux aidants naturels de personnes à charge ayant une déficience mentale ou physique. À l'exception d'une personne à charge qui est un enfant mineur du demandeur, le montant est réduit d'autant par le revenu net de la personne à charge au-delà d'un certain seuil.	Le crédit d'impôt s'adresse aux aidants familiaux qui ont une personne à leur charge ayant une déficience mentale ou physique.	71

Dépenses fiscales	Description	Motif pour l'inclusion	Coût projeté en 2017-2018 (millions \$)
Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire	Il s'agit d'un crédit d'impôt non remboursable offert aux personnes handicapées qui sont admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées et aux aînés (65 ans et plus). Les dépenses admissibles comprennent entre autres l'achat et l'installation de rampes d'accès, de baignoires à porte pour handicapées, de douches pour fauteuil roulant et de barres d'appui.	Le crédit d'impôt offre une indemnité pour les dépenses liées à l'accessibilité des personnes handicapées.	41
Crédit pour personnes à charge ayant une déficience	Le crédit pour personne à charge ayant une déficience procure un allègement fiscal aux particuliers qui s'occupent d'un proche adulte ayant une déficience. Le montant que le contribuable assurant le soutien peut demander dépend du revenu net de la personne à charge.	Le crédit d'impôt s'adresse aux personnes qui fournissent un soutien à une personne à charge ayant une déficience.	10
Crédit d'impôt pour frais médicaux	Le crédit d'impôt pour frais médicaux offre un allègement fiscal au titre des frais médicaux et des dépenses admissibles liées à une invalidité, qui sont supérieurs à la moyenne et qui sont engagés par des particuliers en leur nom ou au nom de leur époux, de leur conjoint de fait ou d'un proche dont ils ont la charge.	Le crédit d'impôt offre un allègement fiscal pour les dépenses liées à une invalidité.	1 625
Non-imposition des pensions et des indemnités (blessures, invalidité ou décès) versées aux membres de la Gendarmerie royale du Canada	Les pensions et les indemnités liées à une blessure, à une invalidité ou à un décès faisant suite au service d'un membre de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ne sont pas imposables.	Les paiements de pension des membres de la GRC ayant une invalidité ne sont pas imposables.	30
Non-imposition des indemnités d'invalidité et des indemnités pour blessure grave des anciens combattants	Les indemnités d'invalidité procurent aux membres et anciens combattants blessés des Forces armées canadiennes un dédommagement pour les blessures ou maladies qui résultent de leur service militaire.	Indemnités d'invalidité versées aux membres des Forces armées canadiennes et aux anciens combattants.	199

Dépenses fiscales	Description	Motif pour l'inclusion	Coût projeté en 2017-2018 (millions \$)
Non-imposition des indemnités pour accidents du travail	Les sommes reçues en vertu des lois sur l'indemnisation des accidents de travail du Canada ou d'une province relativement à une blessure, une invalidité ou un décès doivent généralement être incluses dans le revenu, mais elles donnent droit à une déduction compensatoire aux fins du calcul du revenu imposable.	Des indemnités sont versées aux travailleurs qui ont une invalidité résultant d'une blessure subie au travail.	664
Régime enregistré d'épargne-invalidité	Un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) est un régime d'épargne de longue durée bénéficiant d'une aide fiscale qui peut généralement être constitué au bénéfice d'un particulier âgé de moins de 60 ans qui est admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées	Des régimes d'épargne-invalidité peuvent être établis pour les personnes handicapées.	58
		Total pour les personnes handicapées	4 802
Total	17 512		

Annexe B. Programmes pour les personnes à faible revenu et pour divers groupes vulnérables¹⁶

Ministère	Programme ou sous-programme	Description	Motifs pour l'inclusion	Dépenses prévues en 2017-2018 (\$)
Personnes et familles à faible revenu, ou plusieurs groupes vulnérables				
Emploi et Développement social Canada	Ententes sur le développement du marché du travail	Ces ententes permettent à des Canadiens sans emploi de trouver rapidement du travail; elles favorisent la création d'une main-d'œuvre compétente capable de répondre aux besoins des employeurs.	Le programme fournit des services aux personnes sans emploi.	2 146 079 776
Emploi et Développement social Canada	Ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi	Ces ententes financent les services d'emploi et les mesures de soutien connexes offerts aux chômeurs, aux travailleurs peu qualifiés et à ceux qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi, ainsi qu'une gamme d'initiatives de formation parrainées par les employeurs, comme la Subvention canadienne pour l'emploi qui encourage les employeurs à participer à la formation axée sur les compétences.	Le programme fournit des services à des personnes qui n'ont pas d'emploi et qui ne sont pas admissibles au bénéfice des prestations d'assurance-emploi.	501 918 544

Ministère	Programme ou sous-programme	Description	Motifs pour l'inclusion	Dépenses prévues en 2017-2018 (\$)
Emploi et Développement social Canada	Initiative ciblée pour les travailleurs âgés	Cette initiative permet d'offrir aux chômeurs âgés (habituellement âgés de 55 à 64 ans) des services d'aide à l'emploi, des activités de perfectionnement des compétences et de l'expérience de travail leur permettant de réintégrer le marché du travail ou d'accroître leur employabilité.	Le programme fournit des services à des personnes sans emploi.	13 715 065
Emploi et Développement social Canada	Alphabétisation et compétences essentielles	Il se peut que certains Canadiens, en particulier ceux qui font partie de groupes vulnérables, n'aient pas les capacités de lecture et d'écriture ni les compétences essentielles nécessaires pour participer pleinement à la population active. Le programme aide les Canadiens à accroître leur niveau d'alphabétisation et à améliorer leurs compétences essentielles pour se préparer au marché du travail, pour trouver un emploi et pour le conserver, et ainsi réussir sur le plan professionnel.	Le programme vise les groupes vulnérables.	28 921 263
Emploi et Développement social Canada	Programme canadien de prêts aux étudiants, bourses canadiennes et prêts canadiens aux apprentis	Le Programme canadien de prêts aux étudiants, les bourses canadiennes et les prêts canadiens aux apprentis prévoient l'octroi de prêts remboursables et de bourses non remboursables aux Canadiens afin de les aider à financer leurs études postsecondaires. Les bénéficiaires sont des étudiants à temps plein et à temps partiel, des étudiants issus de familles à revenu faible ou moyen, des étudiants ayant des personnes à charge et des étudiants ayant une invalidité permanente.	Le programme vise en partie les étudiants des familles à faible revenu.	1 972 346 785

Ministère	Programme ou sous-programme	Description	Motifs pour l'inclusion	Dépenses prévues en 2017-2018 (\$)
Emploi et Développement social Canada	Programme canadien pour l'épargne-études	Le programme vise à rendre les études postsecondaires plus abordables en encourageant la planification et l'épargne à long terme pour les études. Les familles à faible revenu admissibles peuvent également recevoir le Bon d'études canadien, qui prévoit des fonds qui sont ajoutés aux REEE des enfants nés le 1 ^{er} janvier 2004 ou après.	Le programme vise en partie les familles à faible revenu.	996 729 808
Emploi et Développement social Canada	Équité en matière d'emploi	Ce programme vise la création de milieux de travail équitables en exigeant que les employeurs du secteur privé sous réglementation fédérale et les entrepreneurs fédéraux éliminent les obstacles à l'emploi pour les quatre groupes désignés (femmes, Autochtones, personnes handicapées et minorités visibles) conformément à la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> .	Le programme vise les Autochtones et les personnes handicapées.	1 562 826
Emploi et Développement social Canada	Programme de protection des salariés	Ce programme est conçu pour réduire l'insécurité économique des travailleurs qui n'ont pas reçu leurs salaires, une indemnité de congé, une indemnité de départ ou une indemnité de cessation d'emploi par suite de la faillite de l'employeur ou d'une mise sous séquestre.	Le programme vise les travailleurs qui ont, du moins temporairement, un faible revenu parce que leur employeur a fait faillite.	51 190 916
Emploi et Développement social Canada	Sécurité de la vieillesse	Le programme de la Sécurité de la vieillesse (SV) prévoit des paiements mensuels pour les personnes âgées de 65 ans et plus qui satisfont aux exigences relatives au statut juridique et au lieu de résidence.	La SV est partiellement liée au revenu. Les paiements de pension sont moins élevés si le revenu net est supérieur à 73 756 \$.	3 920 125 000

Ministère	Programme ou sous-programme	Description	Motifs pour l'inclusion	Dépenses prévues en 2017-2018 (\$)
Emploi et Développement social Canada	Supplément de revenu garanti	Le supplément de revenu garanti (SRG) contribue à la sécurité du revenu des personnes âgées à faible revenu et s'ajoute au montant de la Sécurité de la vieillesse.	Pour avoir droit au SRG, les bénéficiaires doivent avoir un revenu inférieur à 17 687,99 \$, excluant les paiements de la SV.	11 848 000 000
Emploi et Développement social Canada	Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance	L'objectif de la Stratégie est d'appuyer la mise en place de solutions communautaires durables et efficaces visant à prévenir et à réduire l'itinérance dans l'ensemble du Canada.	La Stratégie vise les itinérants, lesquels ont habituellement un faible revenu.	174 650 829
Emploi et Développement social Canada	Programme de partenariats pour le développement social, sous-sous-programme : Enfants et familles	Pour appuyer la création de programmes, de services ou d'outils mieux adaptés et ainsi mieux répondre aux divers besoins des enfants et de leur famille, surtout ceux qui vivent dans des conditions défavorables, le programme Enfants et familles effectue des investissements stratégiques sous forme de subventions et de contributions.	Le programme vise les populations vulnérables, incluant les enfants et les familles désavantagés.	16 227 168
Agence de la santé publique du Canada	Conditions favorisant une vie saine : Communautés en santé	Ce sous-sous-programme vise à améliorer la capacité des communautés à améliorer la santé de la population canadienne, notamment les populations vulnérables et à risque comme les aînés, les nouveaux Canadiens, les Autochtones et les personnes atteintes d'une maladie transmissible ou infectieuse.	Le programme vise les personnes vulnérables et les personnes à risque.	29 121 996
Société canadienne d'hypothèques et de logement	Programmes de logement	La majeure partie des fonds prévus par les programmes de logement sont destinés aux ménages à faible revenu qui vivent dans des logements sociaux à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves.	Le programme vise les ménages à faible revenu.	3 000 250 000 ¹⁷
Total pour les personnes à faible revenu et pour plusieurs groupes vulnérables				24 700 839 976
Personnes handicapées				

Ministère	Programme ou sous-programme	Description	Motifs pour l'inclusion	Dépenses prévues en 2017-2018 (\$)
Emploi et Développement social Canada	Ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées	Ces ententes visent à améliorer la situation d'emploi des personnes handicapées en les aidant à accroître leur employabilité, en augmentant leurs possibilités d'emploi et en obtenant les meilleurs résultats possible pour la population canadienne.	Le programme offre des services aux personnes handicapées.	222 895 461
Emploi et Développement social Canada	Fonds d'intégration pour les personnes handicapées	Le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées permet d'aider les personnes handicapées à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver, grâce à un large éventail de programmes et de services, notamment les mesures de soutien pour la recherche d'emploi, le perfectionnement des compétences, les subventions salariales, le placement professionnel et les initiatives de sensibilisation des employeurs, qui incitent ces derniers à embaucher des personnes handicapées.	Le programme fournit des services aux personnes handicapées.	44 240 732
Emploi et Développement social Canada	Service fédéral d'indemnisation des accidentés du travail	Ce programme permet d'encadrer le maintien du revenu, l'assurance-maladie, le soutien du processus de retour au travail ainsi que les services de réadaptation professionnelle offerts aux travailleurs du secteur public fédéral ayant une blessure ou une maladie professionnelle.	Le programme fournit des services aux travailleurs du secteur public fédéral qui ont une invalidité due à une blessure ou à une maladie professionnelle.	173 992 145
Emploi et Développement social Canada	Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada	Les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada fournissent un remplacement partiel du revenu aux cotisants admissibles du RPC qui sont âgés de moins de 65 ans et qui ont une invalidité grave et prolongée.	Le programme fournit un remplacement partiel du revenu aux personnes handicapées.	4 583 760 675

Ministère	Programme ou sous-programme	Description	Motifs pour l'inclusion	Dépenses prévues en 2017-2018 (\$)
Emploi et Développement social Canada	Programme canadien pour l'épargne-invalidité	Ce programme complète le régime enregistré d'épargne-invalidité grâce à des subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité et à des bons canadiens pour l'épargne-invalidité comme mesures de soutien additionnelles visant à encourager l'épargne.	Le programme vise les personnes handicapées.	574 981 112
Emploi et Développement social Canada	Programme de partenariats pour le développement, sous-sous-programme : Personnes handicapées	Le Programme appuie des projets visant à améliorer la participation et l'intégration des personnes handicapées à tous les aspects de la société canadienne, favorisant ainsi leur inclusion sociale.	Le programme vise les personnes handicapées.	18 153 826
Emploi et Développement social Canada	Fonds pour l'accessibilité	L'objectif du Fonds pour l'accessibilité est d'améliorer l'accessibilité, d'éliminer les obstacles et de permettre aux Canadiens handicapés de prendre part à la vie communautaire et d'y contribuer.	Le programme vise les personnes handicapées.	17 013 372
Gendarmerie royale du Canada	Membres blessés en service – Indemnité, pension d'invalidité d'ACC	Ce sous-programme fournit une aide financière et des soins de santé aux membres de la GRC en cas de blessure ou de maladie permanente découlant de leur travail et entraînant une perte de la qualité de vie.	Le programme prévoit une aide financière pour les membres de la GRC invalides.	211 427 182
Anciens Combattants Canada	Avantages et allocations pour pensions d'invalidité	Ce programme prévoit une indemnité pour les vétérans admissibles et les membres des Forces armées canadiennes qui ont demandé une pension d'invalidité avant le 1 ^{er} avril 2006, pour les survivants et les personnes à leur charge et, dans certaines circonstances, pour les civils admissibles qui subissent les effets d'une invalidité ou d'un décès attribuable au service militaire.	Le programme prévoit une aide financière pour les vétérans invalides.	1 315 660 369

Ministère	Programme ou sous-programme	Description	Motifs pour l'inclusion	Dépenses prévues en 2017-2018 (\$)
Anciens Combattants Canada	Indemnités d'invalidité, avantages pour blessure grave et de décès	Ce programme prévoit une indemnité à l'intention des membres des Forces armées canadiennes (FAC) et des vétérans admissibles et, dans certains cas, de l'époux ou du conjoint de fait survivant ainsi que des enfants à charge survivants, pour les effets non économiques d'une invalidité liée au service, d'un décès ou d'une détention.	Le programme fournit une aide financière aux vétérans invalides.	1 538 095 849
Anciens Combattants Canada	Prestations pour perte de revenus	Ce programme procure un revenu de remplacement pour contrer les répercussions économiques que la fin d'une carrière militaire ou une invalidité ou blessure liée au service militaire peut avoir sur la capacité du vétéran à gagner un revenu après sa libération des FAC.	Le programme fournit une aide financière aux vétérans invalides.	426 962 844
Anciens Combattants Canada	Allocation pour incidence sur la carrière	Une allocation mensuelle est versée aux vétérans des FAC qui touchent une indemnité d'invalidité en raison de problèmes de santé causant une déficience grave et permanente, et pour lesquels l'admissibilité à des services de réadaptation et à un programme d'assistance professionnelle a été approuvée. Un montant plus élevé est accordé aux vétérans qui ne sont pas en mesure de trouver un emploi rémunérateur et convenable (en raison de certains problèmes de santé).	Le programme fournit une aide financière aux vétérans invalides.	131 277 465
Anciens Combattants Canada	Prestations de retraite	Ce programme fournit aux vétérans admissibles des FAC l'assurance qu'ils disposeront de fonds suffisants pour subvenir à leurs besoins fondamentaux après 65 ans.	Le programme fournit une aide financière aux vétérans invalides.	4 389 759

Ministère	Programme ou sous-programme	Description	Motifs pour l'inclusion	Dépenses prévues en 2017-2018 (\$)
Anciens Combattants Canada	Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	Ce programme vise à garantir que les vétérans admissibles jouissent d'un niveau de revenu familial minimal leur permettant de satisfaire à leurs besoins fondamentaux tandis qu'ils cherchent un emploi.	Le programme fournit une aide financière aux vétérans invalides.	1 775 100
Anciens Combattants Canada	Allocation aux anciens combattants	Ce programme offre une aide financière aux vétérans, incluant les vétérans de la Marine marchande, et aux civils admissibles, ainsi qu'à leurs survivants, personnes à charge et orphelins. En guise de reconnaissance du service en temps de guerre, les personnes admissibles reçoivent un revenu mensuel régulier pour subvenir à leurs besoins fondamentaux et peuvent être admissibles à d'autres programmes d'Anciens Combattants Canada.	Le programme fournit une aide financière aux vétérans invalides et à leurs familles.	7 646 806
Anciens Combattants Canada	Services de réadaptation	Ce programme fournit aux vétérans souffrant de problèmes de santé qui mettent fin à la carrière militaire ou liés au service, une aide financière, après la libération, pour assurer l'accès en temps opportun aux services de réadaptation ou d'assistance professionnelle nécessaires pour améliorer leur capacité fonctionnelle et leur employabilité, et pour réduire les obstacles à la réinsertion dans la vie civile.	Le programme fournit des services aux vétérans invalides.	78 444 228
Total pour les personnes handicapées				9 350 716 925
Autochtones				

Ministère	Programme ou sous-programme	Description	Motifs pour l'inclusion	Dépenses prévues en 2017-2018 (\$)
Emploi et Développement social Canada	Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi des Autochtones	Cette stratégie vise à accroître la participation des Autochtones au marché du travail canadien et à s'assurer que les Premières Nations, les Inuits et les Métis occupent un emploi durable et significatif.	Le programme cible les Autochtones.	379 218 785
Emploi et Développement social Canada	Fonds pour les compétences et les partenariats	Le Fonds pour les compétences et les partenariats permet d'appuyer des projets de durée déterminée mis en œuvre par des organisations autochtones et leurs partenaires du secteur privé et du gouvernement pour aider les Premières Nations, les Inuits et les Métis à acquérir les compétences et la formation nécessaires pour trouver un emploi.	Le programme cible les Autochtones.	57 635 336
Santé Canada	Prestations supplémentaires en santé à l'intention des membres des Premières Nations et des Inuits	Ce programme met à la disposition des membres inscrits des Premières Nations et des résidents inuits reconnus au Canada une gamme de produits et services médicaux qui ne sont pas offerts aux clients admissibles dans le cadre de régimes privés ou provinciaux/territoriaux.	Le programme fournit aux Autochtones des services de santé qui ne sont pas offerts par les régimes provinciaux.	1 238 036 465
Affaires autochtones et du Nord Canada	Enseignement postsecondaire	Ce sous-programme accorde du financement aux Premières Nations, aux conseils tribaux ou aux organismes régionaux des Premières Nations et des collectivités inuites en vue d'aider les étudiants admissibles à payer leurs droits de scolarité, leurs livres et leurs frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant).	Le programme cible les Autochtones.	367 910 279

Ministère	Programme ou sous-programme	Description	Motifs pour l'inclusion	Dépenses prévues en 2017-2018 (\$)
Affaires autochtones et du Nord Canada	Aide au revenu	Ce sous-programme accorde du financement aux personnes et aux familles admissibles qui vivent dans une réserve et qui ont besoin d'une aide financière; il répond aux besoins fondamentaux et particuliers conformément aux taux et aux critères d'admissibilité des provinces ou territoires des bénéficiaires.	Le programme prévoit une aide financière pour les Autochtones.	963 793 716
Affaires autochtones et du Nord Canada	Aide à la vie autonome	Ce sous-programme accorde du financement pour les services de soutien social non médical destinés aux personnes âgées, aux adultes ayant une maladie chronique ainsi qu'aux enfants et aux adultes ayant un handicap (mental ou physique) afin qu'ils puissent conserver une indépendance fonctionnelle.	Le programme fournit des services aux Autochtones handicapés.	84 860 186
Affaires autochtones et du Nord Canada	Prévention de la violence familiale	Ce sous-programme accorde du financement à des communautés et organisations autochtones pour la prestation de services de protection et de prévention de la violence familiale.	Le programme fournit des services aux Autochtones vulnérables.	38 666 742
Affaires autochtones et du Nord Canada	Capital des entreprises et services de soutien	Ce sous-programme accorde du financement et du soutien à un réseau national d'institutions financières autochtones (IFA), à des organismes autochtones et non autochtones en vue d'améliorer l'accès des entrepreneurs autochtones au capital.	Le programme vise les Autochtones.	44 231 852

Ministère	Programme ou sous-programme	Description	Motifs pour l'inclusion	Dépenses prévues en 2017-2018 (\$)
Affaires autochtones et du Nord Canada	Possibilités d'affaires	Ce sous-programme facilite l'accès des entreprises autochtones aux possibilités d'affaires des secteurs public et privé, incluant les contrats d'approvisionnement fédéral, à l'aide d'instruments comme la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et diverses approches en matière de partenariats et de participation; le renforcement des capacités et la création de réseaux; une aide pour l'établissement de stratégies commerciales.	Le programme vise les Autochtones.	3 048 402
Affaires autochtones et du Nord Canada	Services relatifs aux terres et au développement économique	Ce sous-programme soutient les collectivités afin qu'elles puissent établir et gérer efficacement une assise territoriale pour leur développement économique.	Le programme vise les Autochtones.	141 452 109
Affaires autochtones et du Nord Canada	Investissements dans les possibilités économiques	Ce sous-programme soutient les collectivités des Premières Nations et inuites qui souhaitent profiter davantage des possibilités de développement économique complexes et d'envergure.	Le programme vise les Autochtones.	33 815 940
Affaires autochtones et du Nord Canada	Partenariats stratégiques	Ce programme soutient les activités de préparation des collectivités autochtones qui souhaitent s'allier à des partenaires pour tirer parti de possibilités économiques.	Le programme vise les Autochtones.	32 407 433
Affaires autochtones et du Nord Canada	Logement	Ce sous-programme accorde du financement aux Premières Nations pour : la planification et la gestion de leurs besoins en matière de logement; la conception, la construction et l'acquisition de nouvelles unités d'habitation; la rénovation des unités existantes.	Le programme vise les Autochtones.	371 098 042

Ministère	Programme ou sous-programme	Description	Motifs pour l'inclusion	Dépenses prévues en 2017-2018 (\$)
Affaires autochtones et du Nord Canada	Participation des Autochtones vivant en milieu urbain	Ce programme favorise la participation des Autochtones vivant en milieu urbain et de leurs collectivités à la vie économique. Il prévoit des fonds pour les organismes communautaires autochtones en milieu urbain afin qu'ils puissent offrir des programmes et des services visant à éliminer les obstacles et favoriser des partenariats novateurs.	Le programme vise les Autochtones.	29 582 303
Affaires autochtones et du Nord Canada	Nutrition Nord	Ce sous-programme a pour but d'améliorer l'accès à des aliments nutritifs périssables pour les résidents des collectivités nordiques isolées, aliments qui ne sont pas accessibles à longueur d'année par voie terrestre ou maritime.	Le programme vise les collectivités nordiques isolées, souvent autochtones.	89 072 123
Agence de la santé publique du Canada	Conditions favorisant une vie saine : Développement sain durant l'enfance	Le sous-sous-programme incite des intervenants clés à étudier les priorités communes liées à un sain développement à l'enfance et à l'adolescence (p. ex. ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale, santé maternelle et infantile, santé dentaire, pratiques parentales positives et état de santé dans les communautés autochtones et du Nord).	Le programme vise les Autochtones.	128 520 659
Total pour les Autochtones				4 003 350 372
Nouveaux immigrants				

Ministère	Programme ou sous-programme	Description	Motifs pour l'inclusion	Dépenses prévues en 2017-2018 (\$)
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	Réfugiés pris en charge par le gouvernement	Les objectifs principaux du Programme sont : offrir des solutions de protection individuelles aux réfugiés; concrétiser l'engagement humanitaire du Canada d'aider les réfugiés ayant besoin de protection internationale grâce à une aide gouvernementale; aider les pays qui les accueillent en partageant la responsabilité à l'égard de ces personnes.	Le programme fournit des services aux réfugiés.	3 601 022
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	Réfugiés parrainés par le secteur privé	Ce programme a pour objectif principal d'œuvrer en partenariat avec la société civile en vue de fournir des solutions durables à un plus grand nombre de réfugiés que ne le permet le Programme des réfugiés parrainés par le gouvernement.	Le programme fournit des services aux réfugiés.	8 597 224
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas	Dans le cadre de ce programme, les réfugiés reçoivent pendant six mois un soutien du revenu du gouvernement canadien, par l'intermédiaire du Programme d'aide à la réinstallation, et un soutien du revenu de la part de leur répondant, également pendant six mois.	Le programme fournit des services aux réfugiés.	600 221
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	Octroi de l'asile au Canada	Découlant des obligations légales du Canada à l'échelle internationale et nationale, le système canadien d'octroi de l'asile protège les personnes qui fuient la persécution et qui ont besoin de protection contre un risque de torture, une menace à leur vie ou un risque de peines ou traitements cruels; des mesures législatives et réglementaires permettent au Canada de remplir ces obligations.	Le programme fournit des services aux demandeurs d'asile.	11 456 000

Ministère	Programme ou sous-programme	Description	Motifs pour l'inclusion	Dépenses prévues en 2017-2018 (\$)
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	Formation linguistique	Ce programme finance divers services de formation linguistique pour les nouveaux arrivants, y compris une évaluation linguistique et des cours de langue officiels.	Le programme fournit des services aux nouveaux immigrants.	325 018 277
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	Services d'intégration à la collectivité et au marché du travail	Ce programme finance la conception et la prestation de services de transition qui facilitent l'intégration des nouveaux arrivants au marché du travail ainsi que dans la collectivité.	Le programme fournit des services aux nouveaux immigrants.	404 563 712
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	Subvention pour le Québec	En vertu de l'Accord Canada-Québec, signé en 1991, le Canada a transféré au Québec la responsabilité de l'administration des services liés à l'établissement et à la réinstallation; cette responsabilité était assortie d'une subvention prévoyant une indemnité raisonnable pour les coûts. Cette indemnité couvre les coûts des services d'accueil et d'intégration linguistique, culturelle et économique, à condition qu'ils soient équivalents aux services fédéraux similaires qui sont offerts ailleurs au pays.	Le programme fournit des services aux nouveaux immigrants.	378 213 000
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	Programme d'aide à la réinstallation	Le Programme fournit une aide financière directe et des services immédiats et essentiels aux clients, notamment les réfugiés pris en charge par le gouvernement et les personnes se trouvant dans une situation semblable à celle des réfugiés, admises au Canada en vertu de considérations humanitaires et de compassion ou d'intérêt public, afin de répondre à leurs besoins en matière de réinstallation.	Le Programme fournit une aide financière aux réfugiés.	93 701 185

Ministère	Programme ou sous-programme	Description	Motifs pour l'inclusion	Dépenses prévues en 2017-2018 (\$)
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	Programme fédéral de santé intérimaire	Le Programme offre une protection en matière de soins de santé limitée et temporaire aux personnes protégées, y compris les réfugiés réinstallés, aux demandeurs d'asile, aux personnes détenues en vertu de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> et à d'autres personnes qui ne sont pas admissibles aux régimes de santé provinciaux et territoriaux.	Le Programme fournit des services aux réfugiés.	55 490 581
Total pour les nouveaux immigrants				2 010 823 211
Total				39 336 148 495

Notes

1. Gouvernement du Canada, [*Réduction de la pauvreté canadienne*](#).
2. Statistique Canada, [CANSIM – 206-0092](#).
3. Statistique Canada, [CANSIM – 206-0042](#).
4. Statistique Canada, [CANSIM – 206-0093](#).
5. Statistique Canada ne publie pas tous les ans des données sur le faible revenu des membres des Premières Nations dans les réserves, mais les conditions de vie dans les réserves laissent supposer que le taux de pauvreté y est supérieur.
6. Il faut signaler que la plupart des membres des groupes vulnérables ne sont pas des personnes à faible revenu. Il n'y aurait donc pas lieu de conclure que les mesures de soutien destinées à ces groupes profitent aux personnes à faible revenu ou qu'elles visent à améliorer leur situation.
7. Congressional Research Service, [*Federal Benefits and Services for People with Low Income: Overview of Spending Trends, FY2008-FY 2015*](#), juillet 2016, p. 19.(en anglais seulement)
8. Congressional Research Service, [*Federal Benefits and Services for People with Low Income: Programs, Policy, and Spending, FY2008-2009*](#), janvier 2011, p. 1. Pour la période de 2013-2014 à 2015-2016, le tableau illustre les dépenses réelles. Pour les exercices 2016-2017 et 2017-2018, le tableau indique les dépenses prévues.(en anglais seulement)
9. *Ibid.*
10. Nous n'avons pas choisi des programmes qui sont destinés aux groupes vulnérables, comme le Programme de contestation judiciaire qui promeut la cause de l'égalité et les droits linguistiques, qui n'avaient pas pour objectif d'atténuer les effets du faible revenu ou de s'attaquer aux causes premières du désavantage économique. Nous n'avons pas inclus non plus les programmes et les services qu'offrent normalement les provinces et les territoires et qui ont un caractère universel, par exemple les programmes pour l'instruction primaire et secondaire autochtone, les soins de santé primaire, les services aux enfants et à la famille, les services d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées, et l'infrastructure communautaire.
11. Statistique Canada, [*Les lignes de faible revenu, 2013-2014*](#), 2015.
12. Selon la définition qu'en donne Statistique Canada : « La Fonction Analyse de la distribution du MSPS permet à l'analyste d'évaluer visuellement les propriétés statistiques d'une variable de la BD/MSPS. Un histogramme, utilisant des points de découpage en centiles fournis par l'analyste et

incorporant la troncature des extrémités si désiré, est généré à partir d'un échantillon d'observations de la variable. » [BD/MSPS Guide d'utilisation](#).

13. Pour effectuer une analyse des tendances et établir une comparaison, avant 2016, nous avons utilisé l'ensemble des prestations pour enfants.
14. Vérificateur général du Canada, « [Rapport 3 – Les dépenses faites au moyen du système fiscal](#) », *Printemps 2015 – Rapports du vérificateur général du Canada*, Ottawa, 2015.
15. Les descriptions et les données contenues dans cette annexe proviennent du [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#) de 2017 de Finances Canada. Comme ce rapport présente des estimations de coûts pour l'année civile, les coûts ont été rajustés en fonction de l'exercice 2017-2018.
16. Les descriptions et les données contenues dans cette annexe proviennent des plans ministériels de 2017-2018.
17. La Société canadienne d'hypothèques et de logement présente des prévisions de dépenses selon l'année civile. Le chiffre a été rajusté en fonction de l'année civile 2017-2018.